

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

07 décembre 2017

Diamants d'investissement : méfiez-vous de ce qui brille

Les placements dans les diamants paraissent très attractifs. Présentés comme une valeur refuge, ils promettent des rendements exceptionnels. Ces offres sont en réalité très risquées, mieux vaut ne pas y aller.

Diamants d'investissement, de quoi s'agit-il ?

Des sociétés vous proposent depuis leur site internet, mais aussi par téléphone ou par email, d'acheter des diamants en expliquant que leur valeur va progresser à coup sûr grâce à une forte demande. Ces diamants d'investissement sont présentés comme des placements plus rentables que les produits d'épargne bancaire (livret A, PEL...) et plus sûrs que les placements financiers comme les actions car soi-disant à l'écart des crises financières. Il s'agit en réalité d'un placement à haut risque.

INFO PLACEMENTS : INVESTISSEMENT DANS LE DIAMANT,
FAUT-IL SE MÉFIER DE CE QUI BRILLE ? _____

J'ai été démarché, dois-je investir ?

Soyez prudent car de plus en plus d'épargnants nous contactent pour se plaindre du démarchage agressif de ces sociétés ou de difficultés à récupérer leur investissement voire encore à joindre leur interlocuteur.

Pour vous proposer des diamants d'investissement, qui relèvent généralement de l'intermédiation en biens divers, les sociétés doivent au préalable disposer d'un numéro d'enregistrement attribué par l'AMF URL = [https://www.amf-france.org/fr/placements-atypiques-des-regles-pour-mieux-vous-protger], qui doit figurer sur le document d'information à destination des investisseurs. Or à ce jour, aucune offre n'a obtenu ce numéro d'enregistrement. Par conséquent, si l'on vous propose d'investir dans le diamant, ne donnez pas suite car ces sociétés ne respectent pas la réglementation en vigueur. Notez toutefois, que le numéro d'enregistrement donné par l'AMF ne signifie pas forcément que les produits proposés par la société ne sont pas risqués.



**Consultez la liste noire des sites proposant
des diamants d'investissement**

> Voir la liste noire

URL = [https://www.amf-france.org/fr/mises-en-garde-et-listes-noires-des-societes-et-sites-non-autorises-forex-options-binaires-biens]

Lors de tout investissement, soyez vigilant :

- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé,
- Informez-vous sur les sociétés ou les personnes qui vous proposent un investissement (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, numéro d'enregistrement de l'AMF, etc.),
- N'investissez que dans ce que vous comprenez,
- Interrogez-vous sur la façon dont est fixée la valeur du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente),
- Renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur un marché où il y a peu de transactions.

Que faire si je me suis fait escroquer ?

Vous devez déposer plainte auprès du tribunal de grande instance du lieu de l'éventuelle infraction et fournir aux autorités judiciaires compétentes toutes les informations possibles (références des transferts d'argent, contacts identifiés, adresses, mails ou courriels, Skype, etc.).



Focus : cas vécu



Madame B. a été attirée par des publicités vantant les mérites d'un placement « d'avenir » : l'investissement dans le diamant. Intéressée mais méfiante, elle a voulu en savoir un peu plus en contactant la plateforme Epargne Info Service de l'AMF.

Un démarchage bien rodé :

Après avoir rempli un formulaire sur le site internet en question, Madame B. reçoit, quelques heures plus tard, l'appel d'un conseiller, Monsieur Dupont.

Ce dernier lui parle des avantages de cet investissement qui "garantit depuis plusieurs années un rendement de 8% à 12% annuel". A la suite de cet appel, notre épargnante reçoit un mail récapitulatif de leur conversation ainsi qu'un extrait du journal télévisé de France 2 relatif aux placements en diamants.

La réponse de l'AMF :

Nous avons attiré l'attention de cette épargnante sur les risques de placements dits atypiques URL = [<https://www.amf-france.org/fr/placements-atypiques-des-investissements-considerer-avec-prudence>] dans des secteurs tels que les forêts, le vin, les manuscrits, les panneaux photovoltaïques ou le diamant... La faible rémunération du Livret A est souvent mise en avant pour vanter les rendements soi-disant élevés de ces offres. Mais il ne faut jamais oublier qu'un rendement élevé signifie toujours un risque plus élevé.

L'argument d'une hausse régulière de la demande mondiale de diamants doit être accueilli avec beaucoup de précaution. Ce marché à connu et connaîtra encore des baisses comme tous les marchés de matières premières ou de pierres précieuses.

Enfin, les personnes intéressées ne doivent pas oublier qu'il est nécessaire de bien se renseigner sur la solidité et le sérieux de la société avant de s'engager.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

— Contactez AMF Epargne Info Service

+33 (0)1 53 45 62 00

Mots clés

ARNAQUES

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

PLACEMENTS ATYPIQUES

29 avril 2021

Placements atypiques : des investissements à considérer avec prudence



ARTICLE

ARNAQUES

21 septembre 2017

Arnaques aux placements financiers : ne vous laissez pas manipuler !



ARTICLE

ARNAQUES

21 septembre 2017

Comment détecter et éviter les arnaques ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :

Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02